CONSEIL MUNICIPAL du 28/09/2021

A LA SALLE LA FORGE

COMPTE-RENDU 2021-05

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, JUNG Pascal, KLEIN Christian, Herbert KREUTZMANN, Chris STAB, Christiane SPECHT, Cécile HANNEMANN, ZIEHL Anita, Céline BADEN-KIFFER.

Conseillers excusés : SCHEIDLER Jutta.

1) Approbation du compte-rendu du CM du 16 juin 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Désignation d'un secrétaire de séance

Céline BADEN-KIFFER est désignée secrétaire de séance.

DCM 2021-09-01 Projet château du Weckersburg: attribution des travaux du lot n°3 « charpente-couverture » et point d'étape

Les travaux du lot n°3 sont attribués à l'entreprise MALRIAT pour un montant total HT de 50 126,82, détaillé comme suit :

- 12 990,00 euros pour la charpente
- 37 136,82 euros pour la couverture en tuiles écaille (biberschwantz) en terre cuite, couleur naturelle (rouge).

La partie charpente du lot sera réalisée par le sous-traitant « charpentes maisons en bois schumacher SAS ».

Une déclaration préalable a été déposée et les travaux ont fait l'objet d'un arrêté autorisant les travaux en date du 24 septembre 2021.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

- ✓ Calendrier de travaux :
- Installation de l'échafaudage à compter du 24 septembre et sécurisation du site
- Démarrage des travaux du lot 1 gros œuvre maçonnerie le 1^{er} octobre 2021
- Installation de la charpente-couverture fin novembre début décembre si les conditions météo le permettent
- Intervention débroussaillage abords des escaliers semaine du 4 octobre Provert
- Travaux Lot 1 gros œuvre : l'entreprise termine ses travaux fin octobre
- Démontage échafaudage fin décembre/ janvier 2022
- Travaux de débroussaillage / dessouchage sur l'ensemble de la surface du jardin : Janvier 2022
- Travaux de plantation y compris accessoires et paillage de janvier 2022 au 15 mars au plus tard (période à convenir avec la commune)

DCM 2021-09-02 Convention de location VITAGYM, nouvelle saison 2021-2022

L'association VITAGYM reprend ses activités à compter du mardi 28 septembre dans la salle « La Forge ». Trois temps d'occupation sont prévus dans la semaine.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de location annuel - soit de septembre 2021 à juin 2022 - pour un montant de 900 euros.

L'association VITAGYM prend en charge le ménage de la salle.

Une nouvelle convention sera établie, reprenant ces éléments.

DCM 2021-09-03 Règlement intérieur salle « la Forge » : modifications des tarifs de location et du règlement intérieur (nouveaux tarifs en rouge)

1.1 Week-end (de vendredi 13 h au lundi 10h)

	Grande salle avec cuisine	Salle de réunion (charges comprises)	« Pack » Grande salle, cuisine + salle de réunion
Contribuable ou association de	260,00€	75,00€	300,00€
Walschbronn	300,00€		350,00 €
Personne ou association extérieure	300,00€	85,00€	340,00€
	340,00 €		390,00 €

1.2 Journée (12h) du lundi au jeudi ou vendredi (si pas de location le weekend)

	Grande salle	Salle de réunion	« Pack »
	avec cuisine	(charges	Grande salle,
		comprises)	cuisine + salle de
			réunion
Contribuable de Walschbronn	130,00€	40,00€	150,00€
	150,00€		170,00 €
Association de Walschbronn	130,00€	0,00€	130,00€
	150,00€		150,00 €
Personne ou association extérieure	150,00€	45,00€	170,00€
	170,00 €		200,00€

1.3 Demi-journée (6h)

	Grande salle	Grande salle	Salle de	« Pack »
	avec cuisine	sans cuisine	réunion	Grande salle,
			(charges	cuisine + salle de
			comprises)	réunion
Toute personne ou	100,00€	80,00€	30,00€	115,00€
association extérieure	120,00 €			130,00 €
Association de	100,00€	80,00€	0,00€	100,00€
Walschbronn	110,00 €			130,00

AUTRES PROPOSITIONS:

- Le forfait correspondant aux charges (chauffage, eau, électricité, fournitures type papier toilette) ne change pas
- Au sujet du ménage :

DANS TOUS LES CAS:

Il est demandé à chaque locataire à l'issue de la location de balayer l'ensemble des sols et de passer la serpillère à l'eau claire (interdiction d'utiliser quelconque produit) et d'enlever tous les résidus de nourriture dans les réfrigérateurs et le congélateur. Les poubelles devront être vidées et les sacs poubelles déposés dans la poubelle dédiée à la salle située à l'arrière de la salle.

- ✓ CAS Où LE LOCATAIRE (particuliers ou associations) NE FAIT PAS LE MENAGE : Le coût du nettoyage sera facturé à l'heure, soit 23 euros de l'heure (hors temps de passage de l'autolaveuse).
- ✓ CAS Où LE LOCATAIRE SE CHARGE DU MENAGE DE LA SALLE : Les éléments de cuisine devront être nettoyés à l'eau claire pour éviter tout risque de rayure supplémentaire.
 - Pour le nettoyage des sanitaires, le locataire devra apporter lui-même éponges et produits de nettoyage.
- Le matériel sono doit être mis sous clés (armoire à prévoir). En cas d'utilisation par le locataire de la sono et/ou du vidéoprojecteur, le règlement d'utilisation de la salle fait déjà état d'une demande de dépôt d'une caution supplémentaire de 500 euros (page 3).

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces modifications qui seront intégrées dans le règlement intérieur.

DCM 2021-09-04 Pose de tôles rejet d'eau à la salle « la Forge »

Suite aux infiltrations d'eau au niveau des portes latérales donnant sur la terrasse de la salle « La Forge », la commune a reçu le devis de l'entreprise René HELLUY pour la pose de deux tôles rejet d'eau pour un montant de 1463 euros HT.

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis.

DCM 20201-09-05 <u>Présentation de l'opération « verger pédagogique » et demande de subvention dans le cadre du dispositif « relance rurale »</u>

La commune, en partenariat avec le club des arboriculteurs, a décidé de créer un verger pédagogique en complément du projet de mise en valeur du site du château du Weckersburg.

Le contenu de l'action est décliné comme suit :

- ✓ Création d'un verger à vocation pédagogique (verger conservatoire-école) valorisant les essences anciennes dont disposent encore certains vergers de particuliers (variétés d'arbres oubliées).
- ✓ Création d'un arboretum des essences spécifiques de notre région
- ✓ Installation d'un rucher, d'un hôtel à insectes et de nichoirs à oiseaux

Le Maire présente le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Acquisition d'arbres et de	846,35	Relance rurale	7 826,27
matériel de plantation		50%	
Clôture, portail et portillon	14 806,20	DETR-DSIL	3 130,51
		20%	
		Autofinancement	4 695,77
		30%	
TOTAL	15 652,55	TOTAL	15 652,55

Au vu des explications fournies, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération telle que décrite
- De valider le plan de financement
- Autorise le Maire à solliciter l'aide de la Région Grand Est et de déposer une demande subvention dans le cadre du dispositif relance rurale

DCM 20201-09-05A <u>Présentation de l'opération « verger pédagogique » et demande de</u> subvention dans le cadre du dispositif « DETR-DSIL »

La commune, en partenariat avec le club des arboriculteurs, a décidé de créer un verger pédagogique en complément du projet de mise en valeur du site du château du Weckersburg.

Le contenu de l'action est décliné comme suit :

✓ Création d'un verger à vocation pédagogique (verger conservatoire-école) valorisant les essences anciennes dont disposent encore certains vergers de particuliers (variétés d'arbres oubliées).

- ✓ Création d'un arboretum des essences spécifiques de notre région
- ✓ Installation d'un rucher, d'un hôtel à insectes et de nichoirs à oiseaux

Le Maire présente le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Acquisition d'arbres et de	846,35	Relance rurale	7 826,27
matériel de plantation		50%	
Clôture, portail et portillon	14 806,20	DETR-DSIL	3 130,51
		20%	
		Autofinancement	4 695,77
		30%	
TOTAL	15 652,55	TOTAL	15 652,55

Au vu des explications fournies, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération telle que décrite
- De valider le plan de financement
- Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat et de déposer une demande subvention dans le cadre du dispositif « DETR-DSIL »

DCM 2021-09-06 <u>Demande de subvention DETR-DSIL pour renouvellement de chaudière</u>

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au remplacement de la chaudière d'un logement communal pour un montant de 3 133 euros HT et donne l'autorisation au Maire de déposer une demande de subvention DETR-DSIL pour cette dépense.

Le plan de financement adopté est le suivant :

DEPENSE	Montant HT	RECETTE	Montant HT
Renouvellement de chaudière	3 133,00	DETR-DSIL (40%)	1 253,20
		Autofinancement	1 879,80
TOTAL	3 133,00	TOTAL	3 133,00

DCM 2021-09-07 Accord passage en M57

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106.III de la loi NOTRe offrant la possibilité aux collectivités locales d'opter pour l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 par délibération,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Considérant que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales

Que ce référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Que celui-ci sera adopté avant la première décision budgétaire de la prochaine assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable du comptable joint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2022

Précise que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget principal et budgets annexes

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ce passage en M57 nécessite de changer de version de logiciel à compter du 1^{er} janvier 2022 et de transposer les données de la M14 actuellement utilisée vers la M57.

Coût pour la transposition : 2 449,80 euros HT

Coût forfaitaire annuel (horizon village cloud) du nouveau logiciel : 3 826 euros HT (actuellement 3 300 euros HT).

DCM 2021-09-08 Opération brioches

L'opération « brioche de l'amitié » est reconduite cette année du 11 au 17 octobre 2021.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 350 euros à l'AFAIE (7 POUR, 2 pour garder le principe de distribuer en porte à porte, 1 abstention).

Points divers

✓ Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie sera organisée le samedi 13 novembre à Walschbronn. Il y aura une messe puis un dépôt de gerbe avec lecture du message du Ministre des Anciens Combattants.

Un détachement d'honneur en armes, issu si possible de la Compagnie de Commandement et de Logistique du 16ème Bataillon de Chasseurs, sera sollicité.

Un moment convivial sera organisé à la salle à l'issue de la cérémonie selon le protocole sanitaire. Les invitations seront envoyées très prochainement au Maire de Waldhouse et à son conseil municipal ainsi qu'aux Anciens combattants et autres personnalités....

✓ Point sur le jumelage

L'Adjoint Christian KLEIN fait un retour sur la réunion du 24 septembre à Hirzweiler. Des membres du conseil municipal se sont rendus à Hirzweiler, notre village jumelé, pour la 3ème réunion de préparation du 50ème anniversaire du jumelage en 2022. Les festivités auront lieu les 9 et 10 juillet 2022. Le déplacement se fera peut-être en bus. La prochaine réunion aura lieu au Printemps.

✓ Aménagement de sécurité (réunion avec MATEC)

Une réunion aura lieu au courant du mois d'octobre pour une première présentation de l'étude sur les aménagements de sécurité envisageables à Walschbronn.

✓ Repas des anciens

Une discussion a lieu sur l'idée d'organiser un temps de rencontre différent des autres années, en associant notamment les nouveaux arrivants, qui pourrait avoir lieu 1ère quinzaine de janvier 2022.

✓ Arrivée de nouveaux locataires

De nouveaux locataires sont arrivés dans l'ancien cabinet médical depuis le 20 septembre. Un logement (F4) dans l'ancien presbytère est actuellement disponible.

Fin de la réunion à 21h30 Vu le Maire Christian SCHWALBACH